

**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL
DU
24 MARS 2025**

Clavette, le 28 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de délégués en exercice : 20
Délégués présents : 14
Délégués ayant pris part au vote : 14 + 3 pouvoirs
Date de convocation : le mercredi 19 mars 2025.

Le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Comité Syndical Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de la Plaine d'Aunis se sont réunis à la salle du conseil municipal, 17 220 La Jarrie, sur convocation qui leur a été adressé le 19 mars 2025 par le Président du SIVOM de la Plaine d'Aunis.

La séance a été ouverte à 18h45 sous la présidence de David BAUDON, Président du SIVOM de la Plaine d'Aunis.

DELEGUES PRESENTS : BAUDON David, BOUFFET Patrick, BOUTET Liliane, BOUTRON Martine, CARBONNE Philippe, CHABRIER Philippe, COTTREAU-GONZALES Viviane, GERVAIS Roger, JAMMET Jean-Pierre, LAVALADE Vincent, KREUTZER Laetitia, MEODE Line, VANSTRACEELE Christine, VINCENT Paul Roland.

EXCUSÉS : BAILLEUL Cécile, GUERRY-GAZEAU Sylvie, JAMARD Dominique (Pouvoir David BAUDON), LEGER Jean Louis (Pouvoir Paul Roland VINCENT), NEUVIAL Catherine, POUJADE Eric. (Pouvoir Viviane COTTREAU-GONZALES)

SECRETAIRE DE SÉANCE : BOUTET Liliane

Est également présent : Frédéric THEUREAU Responsable Chargé de Coopération Politique Territoriale du SIVOM de la Plaine d'Aunis.

Approbation du procès-verbal du 12 mars 2025

Les délégués syndicaux sont invités à émettre toutes leurs remarques.

Il est ensuite procédé à la désignation d'un(e) secrétaire de séance afin de satisfaire aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

À la suite d'une erreur administrative la délibération 24-2024 et 25-2024 sont annulées et reportées sur ce comité syndical.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

1. Adoption du Budget Primitif 2025
2. Création d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe 27/35 ième
3. Mise à jour du tableau des effectifs

PEL. Enfance Jeunesse

4. Financement BAFA/BAFD

AIDE AU PUBLIC EN DIFFICULTÉ

5. Validation des aides aux personnes en difficulté

DEL07_2025

Adoption du Budget Primitif 2025

- Cf. *Budget Primitif 2025 : Vue d'ensemble fonctionnement & investissement*
Budget Primitif 2025 : Détail Fonctionnement Dépenses
Budget Primitif 2025 : Détail Fonctionnement Recettes
Budget Primitif 2025 : Détail Investissement
Budget Primitif 2025 : Tableau de synthétique d'investissement
Budget Primitif 2025 : Note de présentation synthétique

Le Président présente un Budget Primitif 2025 :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	RECETTES
1 577 961.13€	1 577 961.13€

INVESTISSEMENT

DÉPENSES	RECETTES
149 998.59€	209 929.72€

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 17 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- Adopte, le Budget Primitif tel que proposé ci-dessus,
- Précise que le budget est voté par chapitres.

DEL08_2025

CONTRAT AVEC L'UFCV POUR UNE FORMATION BAFA **Approfondissement**

VU l'arrêté préfectoral n°13-3064 en date du 19 décembre 2013 portant création du SIVOM de la Plaine d'Aunis ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;
VU la délibération du Comité Syndical en date du 23 juin 2020, rendue exécutoire le 25 juin 2020, portant délégation d'attributions au Président pendant la durée de son mandat
CONSIDERANT le Projet Educatif Local (PEL) et la CTG ;
CONSIDERANT la proposition de la mairie de Montroy, pour un agent, pour une formation approfondissement BAFA
CONSIDERANT la commission enfance jeunesse du 26/02/2025.
CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Il est demandé aux conseillers syndicaux d'approuver :

- Article 1- De signer un contrat avec l'UFCV Nouvelle-Aquitaine – 51 Grande rue BP 90983 – 86 038 POITIERS CEDEX pour une session de formation pour 1 agents.
- Article 2- Le devis s'élève à 398 € TTC.
- Article 3- Le contrat est conclu pour la durée de la prestation.
- Article 4- Le Responsable administratif et le service de gestion comptable sont chargés, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à la Préfecture de La Rochelle au titre du contrôle de légalité.
- Article 5- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 17 voix pour, 0 contre, 0 abstentions :

Approuve les modalités de financement de la session BAFA susnommées

DEL09_2025

Validation des aides financières par le Comité technique Aide au public en difficulté

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU les statuts du SIVOM de la Plaine d'Aunis ;

CONSIDERANT les propositions du Comité technique Aide au Public en Difficulté, selon le tableau suivant

N° dossier	Situation Familiale	Commune	Ressources	Charges	Reste à vivre	Dettes	Demande	Montant accordé
DOS 01-25	SEPARE	SAINT MEDARD D'AUNIS					BA 40 € BC 40 €	80,00 €
DOS 02-25	SEPARE	VERINES					BA 60 €	60,00 €
DOS 03-25	NC	CROIX CHAPEAU					BA 20 €	20,00 €
DOS 05-25	SEPARE	SAINT MEDARD D'AUNIS	2 078 €	1 450 €	628 €		BA 40 € BC 40 €	80,00 €
DOS 06-25	CONCUBINAGE	MONTRON	3 198 €	3 351,05	- 153,05		BC 40 € BA 60 € FACTURE D'EAU 278,65 €	378,65 €
DOS 07-25	MARIE	SAINT CHRISTOPHE					BA 40€ BC 30€	70,00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 17 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

-adopte et valide le tableau des aides financières accordées ci-dessus.

DEL10_2025

CREATION DE POSTE D'UN ADJOINT TERRITORIAL PRINCIPAL D'ANIMATION 2^{ième} CLASSE 27/35 ième au tableau des effectif du SIVOM DE LA PLAINE D'AUNIS

Le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Comité Syndical du 8 juillet 2024,

Considérant l'arrêté 13/25 établissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025

Considérant l'avancement de grade d'un agent anciennement adjoint territorial principal d'animation 27/35ième, comme adjoint territorial principal d'animation 2 IIème classe 27/35ième, la nécessité de créer un emploi au tableau des effectifs d'adjoint territorial principal d'animation 2 IIème classe 27/35ième,

Le Président propose à l'assemblée,

↳ La création d'un emploi au tableau des effectifs : d'adjoint territorial principal d'animation 2 IIème classe 27/35ième

↳

Le comité syndical après avoir délibéré par 17 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

↳ La création d'un emploi au tableau des effectifs : d'adjoint territorial principal d'animation 2 IIème classe 27/35ième

↳ **DEL11_2025**

↳ **MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

↳

↳

↳ **Vu** le Code général des Collectivités territoriales ;

↳ **Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

↳ **Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

↳ **Vu** la délibération 10_2025 portant création d'un emploi 27/35ième sur un poste d'adjoint territoriale principal d'animation 2^{ème} classe.

↳

↳ Le Président rappelle qu'au vu de l'avancement de grade d'un agent anciennement adjoint territorial d'animation 27/35ième, comme adjoint territorial d'animation 2 IIème classe 27/35ième, la nécessité de créer un emploi au tableau des effectifs d'adjoint territorial d'animation 2 IIème classe 27/35ième,

↳

↳ Le Président propose le tableau des effectifs suivant :

↳

↳ Le Comité Syndical de délibère et d'approuve le tableau des effectifs du SIVOM de la plaine d'Aunis suivant :

↳

↳

↳

↳

↳

- ☞ Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 17 voix pour, 0 contre, 0 abstention :
- ☞ - adopte le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

COMPTE RENDU D'AUDIENCE DES DELEGUES SYNDICAUX /

Stéphanie SAUGER qui a travaillé comme responsable du Sivom de la plaine d'Aunis jusqu'en 2022 est venu présenter l'évolution de la répartition des subventions versées aux communes depuis la création du Sivom.

David BAUDON informe qu'une commission PEL se réunira en juin 2025 concernant l'attribution de la subvention de 14790 € (210 € subvention initiale+14 790 € demandé= 15 000 €) à l'association famille rurale de Bourgneuf.

Suite au résultat de cette commission, les délégués voteront l'application de cette décision en comité syndical.

Line MEODE annonce le recrutement d'une coordinatrice du relais petite enfance en remplacement d'un agent en congé maternité et précise que sur trois avancements de grade proposés par le centre de gestion, un seul est validé.

Il a été précisé la demande faite aux communes d'envoyer au Sivom les documents justifiants le versement d'une subventions accordées aux ALSH afin de mieux contrôler les déclarations financières faites par les accueils de loisirs à l'article 744 « Subventions et prestations de service communales ».

Afin de mieux gérer les agendas de chacun, il a été décidé que le prochain comité syndical aura lieu le mercredi **4 juin 2025 à 18h45**. Le lieu vous sera communiqué au moment de la convocation

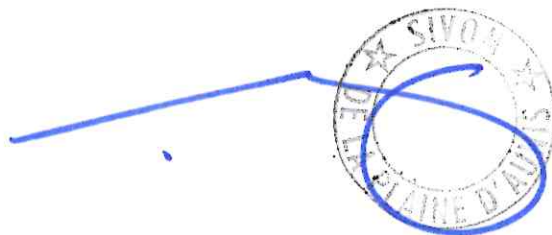


TABLEAU DES EFFECTIFS AU 24/03/2025

Cadre d'emploi	Grade	Cat.	Durée hebdo.	Effectif budg.	Missions pour information	Postes pourvus	Postes vacants
Filière administrative							
Adjoint administratif	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	35/35 ^{ème}	1	Secrétaire comptable	0	1
Filière technique							
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	35/35 ^{ème}	1	Agent polyvalent EAJE	1	0
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	35/35 ^{ème}	1	Agent technique	1	0
Adjoint technique	Adjoint technique	C	26/35 ^{ème}	1	Agent d'entretien EAJE	1	0
Filière animation							
Animateur territorial (filière administrative)	Animateur principal 2 ^{ème} classe Animateur principal 1 ^{ère} classe Rédacteur Rédacteur principal 2 ^{ème} classe Rédacteur principal 1 ^{ère} classe Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	B	35/35 ^{ème}	1	Responsable chargé de coopération territoriale	1	0
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	C	35/35 ^{ème}	1	Assistant(e) éducative petite enfance	1	0
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	C	30/35 ^{ème}	1	Assistant(e) éducative petite enfance	0	1
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	C	27/35 ^{ème}	0	Assistant(e) éducative petite enfance	0	0
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	27/35 ^{ème}	1	Assistant(e) éducative petite enfance	1	
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	C	26/35 ^{ème}	1	Assistant(e) éducative petite enfance	1	0
Filière médico-sociale							
Infirmiers territoriaux en soins généraux	Infirmier territorial en soins généraux	A	35/35 ^{ème}	1	Direction d'un établissement du jeune enfant	1	0
Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants 2 ^{ème} classe	A	35/35 ^{ème}	1	EJE établissement du jeune enfants	1	0
Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants 2 ^{ème} classe	A	35/35 ^{ème}	1	Coordinatrice RAM	1	0
Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants 2 ^{ème} classe	A	30/35 ^{ème}	1	EJE établissement du jeune enfant	1	0
Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants 2 ^{ème} classe	A	30/35 ^{ème}	1	Coordinatrice RAM	0	1
Auxiliaire de puériculture ppal	Auxiliaire de puériculture ppal 1 ^{ère} classe	B	30/35 ^{ème}	1	Assistant(e) éducative petite enfance	0	1

TOTAL

15

11

4